



CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE

Dakar, le 27 JAN 2020

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A

Tous les Ministres des Etats et
Gouvernements membres de la
CONFÉJES

Réf. : -00058

Objet : Relance de l'appel à candidatures au poste de Directeur des Programmes EPS/Sport (DEPS).

Madame, Monsieur le Ministre,

En application de l'article 19 du Statut du personnel, relatif aux conditions de nomination des Directeurs au Secrétariat général de la CONFÉJES, j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, le rappel de candidature au poste **Directeur des Programmes EPS/Sport (DEPS)**.

Tout Etat et gouvernement membre de plein droit à jour de ses cotisations statutaires peut présenter des candidats.

Les candidats aux fonctions de Directeur doivent être des cadres supérieurs et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins six ans (06) en rapport avec la fonction à occuper.

La durée du mandat est de trois (03) ans renouvelable une fois (si les résultats obtenus sont jugés excellents).

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat mentionnant l'accord de mise à disposition à la CONFÉJES du candidat, s'il est retenu ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un curriculum vitae ;
- une copie légalisée des titres et diplômes ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l'aptitude du candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- une attestation du Ministre de la Fonction publique du pays ou tout autre organisme concerné, précisant que la date à laquelle le candidat sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFÉJES.

En cas de renouvellement, le dossier de candidature sera réduit aux pièces suivantes:

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l'aptitude du candidat. ;
- une attestation du Ministre de la Fonction publique du pays ou tout autre organisme concerné, précisant que la date à laquelle le candidat sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFEJES.

Ledit dossier doit être adressé au Président en exercice de la CONFEJES à l'adresse suivante **KM 6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz, 1^{er} étage du bloc des immeubles - Aile intérieure - BP 3314 Dakar-Sénégal**, Tél : (221) 33 859 27 09.

Messagerie : secretariat.general@confejes.org

La date limite de recevabilité des dossiers est fixée au plus tard le 27 février 2020.

La procédure de sélection prévoit un entretien des candidats présélectionnés par une commission spécialisée supervisée par le Secrétaire général. **Les épreuves de recrutement se dérouleront du 04 au 06 mars 2020 à partir de 08 heures au siège de la CONFEJES à Dakar.**

Les frais de transport et de séjour des candidats sont à la charge de leur pays.

Conformément à l'**article 80 du Statut du Personnel**, le salaire du personnel cadre international mis à disposition du Secrétariat général est à la charge du pays d'origine. Il en est de même pour les frais de voyage pour la prise de fonction, le congé annuel et le départ définitif.

Pendant la durée du mandat, la CONFEJES verse au personnel cadre ressortissant d'un pays en développement, une indemnité de fonction (**article 82 du statut du personnel**). Cette **indemnité mensuelle est de 850 000 FCFA** selon les textes réglementaires.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, **Madame, Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération.

Bouramah ALI HAROUNA

Pièce jointe : Fiches de description des postes



FICHE DE DESCRIPTION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR DES PROGRAMMES EPS/SPORT

INTITULÉ DU POSTE : Directeur des Programmes EPS/Sport

MISSIONS :

Sous l'autorité du Secrétaire général, et en concertation avec le Conseiller Technique/EPS/Sport, il est chargé des tâches ci-après :

ACTIVITES ET TACHES GENERALES :

- conduire des réflexions sur des thèmes d'études liés à la promotion de l'EPS et au développement du sport dans les pays membres ;
- contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques nationales de sport dans les pays membres ;
- mettre en place pour chaque action, des outils de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- veiller à l'adéquation entre les objectifs définis pour chaque action et sa mise en œuvre ;
- accroître la visibilité, la crédibilité et l'efficacité de la confesjes à travers l'exécution des programmes ;
- veiller à la parfaite mise en œuvre des programmes dans les états et gouvernements membres ;
- veiller au développement du sport de haut niveau dans les états et gouvernements membres ;
- renforcer le développement du sport féminin ;
- développer le sport scolaire dans toutes ses composantes ;
- développer le sport pour personnes handicapées ;
- proposer des programmes de formation des cadres et animateurs sportifs qui répondent à l'attente des pays (politiques nationales) ;
- assurer toute autre mission à lui confier par le Secrétaire Général.

ACTIVITES ET TACHES SPECIFIQUES :

- produire des rapports administratifs et financiers chaque fois que nécessaire ;
- participer à la réalisation de projets et programmes conduits de concert avec d'autres partenaires du mouvement sportif ;
- réactualiser les dossiers EPS et sport en fonction des résolutions adoptées par la conférence (sessions ministérielles et réunions de bureau) ;
- centraliser, exploiter toutes les propositions de programmes issues des états et gouvernements membres ou de tout autre partenaire du développement du secteur EPS/sport ;
- rendre compte par écrit au secrétaire général à la fin de chaque trimestre, des activités de la direction dont il a la charge et veiller à son bon fonctionnement ;
- produire chaque fois que nécessaire, des rapports de fin de projet, trimestriels, annuels et d'évaluation ;
- suivre la mise en œuvre des résolutions et recommandations consacrées au volet EPS/Sport et en rendre compte régulièrement au Secrétaire général.

PRÉREQUIS ET COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

-
-